Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601469-20251209-1009122025-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	0
Procurations :	1
Votants :	15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 09 décembre 2025

Date de convocation : 03 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Monsieur William COLLIN, Madame Louise-Marie GUEGAN, Monsieur Dominique DUBOIS Madame Madeleine RAULT, Madame Marie-Louise MADORÉ, Monsieur Guy LE CLAINCHE, , Monsieur Anthony CADET

Absent ayant donné pouvoir : Madame Corinne RICHARD donne pouvoir à Madame Corinne MARTIN

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

10-09/12/2025 - Pontivy communauté : Demande de subvention au titre du fonds de concours « immobilier communal »

Le Conseil municipal de la commune de **Neulliac,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'améliorer le cadre de vie et la sécurité des administrés,

CONSIDÉRANT le projet communal portant sur :

- l'aménagement d'un espace public situé entre la maison de santé et la boulangerie,
- l'achat de panneaux lumineux destinés à la sécurisation des abords des écoles,
- la mise en place de l'éclairage public dans un lotissement,

CONSIDÉRANT le coût prévisionnel des opérations suivant :

- Aménagement de la place : **179 119,87 € HT**
- Panneaux lumineux : **3 994,90 € HT**
- Éclairage du lotissement : **19 215,00 € HT**

Soit un coût total prévisionnel de : 202 329,77 € HT,

CONSIDÉRANT l'intérêt général de ces opérations pour la population,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

Article 1 : D'approuver le projet d'aménagement de l'espace public situé entre la maison de santé et la boulangerie, l'acquisition de panneaux lumineux pour la sécurisation des abords des écoles et l'éclairage d'un lotissement, pour un montant total de **202 329,77 € HT**.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601469-20251209-1009122025-DE

Article 2 : De solliciter une subvention au titre du **fonds de concours « immobilier communal »** auprès de Pontivy communauté pour le financement de ces opérations.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,
Neulliac, le 10 décembre 2025

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL

MAIRIE de NEULLIAC 56 (Morbihan)

Le maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été affiché en mairie le .....

et transmis en préfecture du Morbihan le .....